

Convocation du 23/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33 **Étaient présents :**
Nombre de conseillers présents : 31 Marlène MOURIER, Aurélien ESPRIT, Éliane GUILLON, Florian REVERDY, Nathalie JEANY, Robert TAFANKEJIAN, Sylvie GHARIBIAN, Stéphan TEYCHONNEAU, Danièle PAYAN, Vincent FUGIER, Camille PAOLI, Mamadou DIALLO, Maëli DUFRESNE, Tanguy GERLAND, Célia MANGOLD, Benjamin FRAISSE,
Nombre de conseillers absents : 2 Chantal BILLIET, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, William ROUCHOUZE, Nancy GUIBOUD, Wahid HAMADOUCHE, Martine IMBERT, Rosaline ASLANIAN-HABRARD, Wilfrid PAILHÈS, Christiane RANC,
Nombre de pouvoirs : 2 Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT, Bruno ROUX, Valérie BELLEMIN
Secrétaire de séance :
William ROUCHOUZE **Étaient absents :**
Alexandre BAILLET, donne pouvoir à Marlène MOURIER
Frédéric TREMBLAY, donne pouvoir à Wilfrid PAILHÈS

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame le Maire désigne Monsieur William ROUCHOUZE, secrétaire de séance.

01. FIXATION ET REPARTITION DE L'ENVELOPPE DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS	Rapporteur M. MOURIER
02. MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS	Rapporteur M. MOURIER

Madame le Maire propose de regrouper la présentation de ces deux premières délibérations qui visent à fixer, à répartir l'enveloppe des indemnités et à appliquer les majorations prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle rappelle qu'à la demande de l'opposition sur le montant des indemnités, Madame Troncy, Directrice Générale des Services, leur a transmis par mail la méthode précise de calcul.

Madame BELLEMIN revient sur cette demande qui était de connaître le montant des indemnités des élus en euros. Elle rappelle que les élus de l'opposition sont tous bénévoles et donc ne perçoivent aucune indemnité contrairement aux élus de la majorité.

Le taux proposé pour Mme le Maire atteint, après majoration 93.31% de l'indice brut, ce qui représente 3835 euros bruts mensuels. Pour les adjoints, l'indemnité mensuelle est de 1 128 euros bruts, 493 euros bruts pour le conseiller délégué et 411 euros bruts pour les autres conseillers délégués. L'opposition souligne le cumul des mandats du Maire et indique que pour la précédente mandature, le cumul des indemnités du Maire (Maire, Conseillère Régionale et Vice-Présidente de l'Agglo) devait atteindre entre 90 000 à 100 000 euros par an.

La légalité de ces indemnités n'est pas remise en cause mais l'opposition estime que ces indemnités proposées sont élevées et que le maintien d'une indemnité de Maire proche du maximum avec un cumul de mandats et des majorations Maire et Adjoints, dans un territoire où le revenu médiant se situe autour de 22 000 euros par an, ne donnent pas un bon signal.

Pour des questions d'exemplarité et de cohérence, le groupe d'opposition propose une baisse de l'indemnité du Maire et une non-majoration des indemnités du Maire et de ses Adjoints, qui seraient justifiées au regard du cumul des mandats, du niveau global de rémunération, de la crise et du contexte social.

Par conséquent, le groupe d'opposition annonce qu'ils voteront contre ces 2 délibérations.

Madame le Maire apporte des explications complémentaires : l'enveloppe globale totale est de 15 907€ mensuels, sans tenir compte de la majoration. Cette enveloppe est répartie entre l'indemnité du Maire, des 9 Adjoints et des 14 Conseillers municipaux avec délégation

et non 15 conseillers municipaux comme indiqué par Mme Bellemin car 1 conseiller de la majorité n'a pas de délégation et n'a donc pas d'indemnité.

Mme le Maire explique que pour son indemnité, les textes autorisent, au regard de la strate de population, un taux de base à 90 % avant les majorations. Ce taux est de droit sauf demande expresse du Maire.

Or, Mme le Maire a décidé de ne pas s'augmenter par rapport au précédent mandat et a demandé à diminuer ce taux de base de 90 à 68 %.

De la même façon pour les adjoints, le taux de base aurait pu être de 33%, le choix proposé est de 18,5%.

Les indemnités sont calculées en fonction de la strate des villes et peuvent être complétées de majoration pour certaines collectivités comme Bourg-lès-Valence, au titre de l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine et du fait que la ville soit un ancien chef-lieu de canton.

En euros nets, l'indemnité en tant que Maire s'élève à 2800 euros. Elle indique qu'on peut estimer que les indemnités sont élevées mais rappelle qu'être élu, c'est un travail 24h sur 24h et 7 jours sur 7.

Sur le cumul des mandats de Madame le Maire en tant que Vice-Présidente de Valence Romans Agglo et Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes, les textes prévoient des indemnités. Il en a toujours été ainsi.

Mme le Maire indique qu'elle se refuse à faire des comparatifs avec les situations qui existaient avant ses mandats dans le respect des engagements indiqués dans les interventions des uns et des autres lors du conseil municipal d'installation et estime que les polémiques entre élus participent au taux élevé d'abstention. Elle souligne que le rapport entre heures passées et indemnités ne donne même pas un Smic et que les élus qui l'ont été antérieurement le savent bien.

Monsieur Esprit rappelle qu'un élu a le droit de bénéficier en plus de ses indemnités, d'une enveloppe de frais de représentation pour ses déplacements, ses repas, etc, ce qui n'est pas appliqué à Bourg-lès-Valence. Cette enveloppe reste modeste comparé au temps et à l'énergie consacré au mandat.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 25 Contre : 8 Abstention : 0

03. DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 25 Contre : 8 Abstention : 0

04. CREATION D'UN EMPLOI DE COLLABORATEUR DE CABINET

Rapporteur M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

05. DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur
S. GHARIBIAN

Madame Gharibian présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

06. ELECTION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur
S. GHARIBIAN

Madame Gharibian présente la délibération.

Sont élus au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Sylvie GHARIBIAN
- Rachel VAQUE
- Danièle PAYAN
- Célia MANGOLD
- Paolino TOLA
- Rosaline ASLANIAN HABRARD
- Valérie BELLEMIN
- Maria CARLOMAGNO

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

07. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur
M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération.

Elle indique que la présidence de la CAO est déléguée à Eliane Guillon.

Sont élus à la commission d'appel d'offres :

Titulaires : Nathalie JEANY Stéphan TEYCHONNEAU Aurélien ESPRIT Tanguy GERLAND Christiane RANC	Suppléants : Chantal BILLIET William ROUCHOUZE Vincent FUGIER Danièle PAYAN Denis CLUZEL
--	--

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

08. RENOUELEMENT D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA VILLE ET LE CCAS ET DETERMINATION DE SA COMPOSITIONRapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Monsieur Pailhès demande qu'un élu de l'opposition siège au collège élus de ce comité.

Madame le Maire souhaitait évoquer différents points avec Monsieur Pailhès hors séance du conseil mais indique que cette proposition sera acceptée. La nomination des membres se fait par arrêté du Maire et non par le Conseil Municipal qui fixe simplement la composition du CST.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

09. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MUNICIPALE PREPARATOIRERapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Monsieur Pailhès souhaite qu'un compte-rendu soit fait à la suite de ces commissions et qu'il y ait plus d'élus présents.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

10. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2026Rapporteur
A. ESPRIT

Monsieur Esprit présente la délibération et rappelle le cap tenu par la majorité depuis plus de 12 ans : baisse des taux lors du premier mandat puis stabilité sur le deuxième.

La proposition pour 2026 est de maintenir en 2026 encore cette stabilité pour ne pas alourdir la fiscalité des Bourcains. A. Esprit souligne ce choix responsable fait dans un contexte fortement incertain et contraint, sans remettre en question les différents projets, ni diminuer la qualité de services sur la commune.

Il précise toutefois que la part communale peut évoluer malgré tout en raison de l'évolution des bases fiscales, décision de l'Etat et non de la commune.

Les taux des impositions directes proposés restent inchangés et sont les suivants :

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,21 %	34,21 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,72 %	42,72 %
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et les logements vacants)	9,66 %	9,66 %

Monsieur Pailhès propose, pour que les choses soient claires et transparentes, de restituer en conseil municipal annuellement les taux de fiscalité votés par Valence Romans Agglo. qui impactent également les Bourcains.
Par ailleurs, M. Pailhès demande à connaître le détail des délégations données aux élus et l'appartenance éventuelle des élus à un parti politique, pour clarifier ce qui a pu se dire dans le cadre de la campagne électorale.

Madame Guillon indique que les taux pour 2026 ont déjà été votés à Valence Romans Agglo et qu'ils n'ont pas augmenté.

Monsieur Esprit rappelle qu'il s'exprime pour la collectivité dans laquelle il siège aujourd'hui. Le premier Conseil Communautaire aura lieu le 7 avril. Il faut mieux communiquer mais il ne faut pas tout mélanger. Les décisions qui relèvent de la compétence de l'agglo sont abordées en conseil communautaire.

Monsieur Pailhès indique que beaucoup de décisions sont prises à Valence Romans Agglo. Le lien entre la Ville et l'Agglo est important. Il estime que rappeler les taux de l'Agglo quand la Ville vote les siens est important.
Le groupe d'opposition reste demandeur d'une page dans le magazine de la Ville consacré à l'Agglo pour mieux faire comprendre son rôle et connaître ses décisions puisque les Bourcains ont voté pour des élus de l'Agglo.

Madame le Maire rappelle que comme l'Agglo, le Département et la Région développent leurs actions sur le territoire de la commune.
M. Pailhès rappelle que les Bourcains ont voté lors des élections municipales pour les conseillers communautaires. C'est une suggestion à but pédagogique.

Madame le Maire rappelle qu'elle et son équipe se sont présentés sans étiquette politique. Pour elle, chacun adhère au parti qu'il veut. Mais chacun s'est engagé pour les Bourcains. M. Pailhès estime qu'il est plus sain que les habitants connaissent l'appartenance politique. Mme le Maire pense que pour ramener les électeurs aux élections municipales, il faut dépolitiser les choses.
M. Esprit indique que personne n'a posé la question de l'étiquette politique depuis 12 ans.

Madame le Maire propose de soumettre la délibération au vote avant de donner le détail des délégations qui font l'objet d'arrêtés.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Elle détaille les délégations des élus en précisant qu'elle conserve le domaine de la sécurité :

ÉLUS	DELEGATION
Aurélien ESPRIT	1 ^{er} Adjoint : Finances et pouvoir d'achat
Éliane GUILLON	2 ^e Adjointe : Administration générale (conseils municipaux - gestion de crises et plan de sauvegarde) – Ressources humaines – Commande publique – Cérémonies patriotiques – Audition des mariages
Florian REVERDY	3 ^e Adjoint : Sport – Vie associative – Culture et Théâtre Le Rhône

Nathalie JEANY	4 ^e Adjointe : Urbanisme et habitat – Aménagement du territoire et grands projets – Développement durable – Gestion de l'eau
Grégoire TAFANKEJIAN	5 ^e Adjoint : Relations internationales – Coopération pour l'Arménie – Francophonie – Développement des marchés locaux - Agriculture
Sylvie GHARIBIAN	6 ^e Adjointe : Action sociale – solidarité – seniors – santé – violences intrafamiliales
Stéphan TEYCHONNEAU	7 ^e Adjoint : Education enfance famille jeunesse – Commissions de sécurité
Danièle PAYAN	8 ^e Adjointe : Événementiel – Illuminations de Noël – jumelage avec villes européennes
Vincent FUGIER	9 ^e Adjoint : Gestion et entretien du patrimoine bâti et des espaces publics – Cadre de vie – mobilités douces
Camille PAOLI	Espaces verts - Biodiversité - Nature en ville
Mamadou DIALLO	Tranquillité publique et prévention
Maëli DUFRESNE	Associations et événements culturels - Animal en Ville
Tanguy GERLAND	Attractivité économique du territoire et relations avec le tissu économique local
Célia MANGOLD	Associations et événements associatifs - Egalité hommes femmes
Benjamin FRAISSE	Associations et événements sportifs – Semi- marathon
Chantal BILLIET	Affaires funéraires – cimetières - Logement
Paolino TOLA	Cohésion sociale et vie des quartiers
Rachel VAQUE	Aînés et événements intergénérationnels
William ROUCHOUZE	Communication – Nouvelles technologies et numérique- Actions jeunesse
Nancy GUIBOUD	Etat-civil -Handicap - PMR
Wahid HAMADOUCHE	Vie scolaire et vie étudiante – Conseil municipal des jeunes – Contrat municipal étudiant
Martine IMBERT	Propreté urbaine
Alexandre BAILLET	Pas de délégation
Rosaline ASLANIAN – HABRARD	Animations

11. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLE DE LA VILLERapporteur
**S.
TEYCHONNEAU**

Monsieur Teychonneau présente la délibération et propose les représentants municipaux au sein des conseils d'école de la Ville comme suit :

GROUPE SCOLAIRE	REPRÉSENTANT
Jacques REYNAUD	Nancy GUIBOUD
Armailler	Tanguy GERLAND
Barthelon	Éliane GUILLON
Germain Fraisse / André Munier	Chantal BILLIET
Pestre / Chony	Wahid HAMADOUCHE
Jean Moulin	Célia MANGOLD
Moulin d'Albon	Camille PAOLI
Robert Monnet	Stéphan TEYCHONNEAU

Monsieur Pailhès indique que le groupe d'opposition ne prendra pas part au vote des délibérations 11, 12, 13, 14 et 18 car aucun élu du groupe ne siège dans ces instances.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 8

12. DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ENERGIES DE LA DRÔME - SDEDRapporteur
M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération et propose les délégués comme suit :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Nathalie JEANY	Florian REVERDY
Éliane GUILLON	Vincent FUGIER
William ROUCHOUZE	Tanguy GERLAND

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 8

13. DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS - SIDRapporteur
M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération et propose les délégués comme suit :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Camille PAOLI	Nathalie JEANY

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 8

14. DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA PLAINE DE VALENCE - SIEPV
--

Rapporteur M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération et propose Camille PAOLI et Nathalie JEANY comme déléguées.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 8

15. CONVENTION DE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE AVEC ENEDIS – LES CHABANNERIES (PARCELLE BC N°166)
--

Rapporteur N. JEANY

Madame Jeany présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

16. DÉNOMINATION DE VOIES EXISTANTES

Rapporteur N. JEANY

Madame Jeany présente la délibération.

Monsieur Pailhès souhaite qu'une réflexion soit faite en accord avec la famille de Monsieur René Perriolat, décédé récemment, qui a fortement œuvré pour la commune, afin de donner son nom lors d'une prochaine dénomination de voie.

Madame le Maire indique que le sujet a déjà été abordé. Monsieur Perriolat a marqué la Ville de Bourg-lès-Valence et ne sera pas oublié.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

17. CONVENTION DE RETABLISSEMENT DES COMMUNICATIONS RUE DES CORSAIRES ENTRE ASF ET LA VILLE DE BOURG LES VALENCE

Rapporteur N. JEANY

Madame Jeany présente la délibération.

Madame le Maire remercie le groupe Vinci qui assure plus de 70% des 32 millions d'euros d'investissement que représente l'ensemble de ces travaux, auxquels la Ville est heureuse de participer, aux côtés des autres partenaires, à savoir la Région AURA, le Département de la Drôme, la Ville de Valence. Les travaux vont prochainement débiter sur Bourg-lès-Valence et sont pratiquement terminés sur Valence.

Monsieur Cluzel demande pourquoi le groupe Vinci est cité puisque la convention est passée avec ASF. Quel est le lien entre Vinci et ASF ?

ASF est une filiale de Vinci.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

18. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGE ET LYCÉES DE LA VILLE, DU CONSEIL D'EXPLOITATION ET DU CONSEIL INTÉRIEUR DE L'EPLFPA LE VALENTIN	Rapporteur M. MOURIER
--	---------------------------------

Madame le Maire présente la délibération et propose les délégués comme suit :

CONSEIL D'ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉ
Collège Gérard Gaud	Chantal BILLIET
Lycée des trois sources	Paolino TOLA
CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONSEIL D'EXPLOITATION, CONSEIL INTERIEUR	
Lycée EPLFPA du Valentin	Grégoire TAFANKEJIAN

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 8

QUESTION DE L'OPPOSITION

Monsieur Cluzel demande s'il est possible de recevoir le procès-verbal assez rapidement afin d'avoir le détail de toutes les désignations évoquées lors du conseil.

DÉCISIONS DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Le conseil municipal prend acte des décisions suivantes :

Numéro de la Décision	Objet de la Décision
2026-004-DC-SCP	Travaux, lot 1 et lot 3, école André Munier
2026-008-DC-SCP	Contrat entretien et maintenance des défibrillateurs de la Ville
2026-009-DC-DAF	Sollicitation financements Région / Département : Requalification des cours de l'école Jacques Reynaud
2026-010-DC-DCV	Acquisition de tables + bancs pour le service fêtes et cérémonies
2026-011-DC-SCP	Avenant 2, MS 1 marché de maîtrise d'œuvre concernant aménagement voie douce du Valentin
2026-012-DC-SPO	Décision tarification et modalités d'inscription Semi-marathon édition

	2026
2026-013-DC-DCV	Mission d'ingénierie et réalisation d'un dossier technique pour la mise en place de brasseurs d'air dans les groupes scolaires
2026-014-DC-SCP	Travaux lots 2, 4, 5, 6 et 8 école André Munier
2026-015-DC-DCV	Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service propreté urbaine
2026-022-DC-SCP	Marché fourniture et prestations de service pour l'intégration des bâtiments communaux sur le réseau optique de la Ville
2026-026-DC-SCP	Lot 10 (électricité) marché de travaux 25TRX57 école André Munier
2026-027-DC-SCP	Mission d'AMO en phase conception-réalisation pour l'opération de rénovation-extension du TLR
2026-028-DC-SCP	Mission de Maîtrise d'œuvre pour la démolition du bâtiment 21 rue Pompéry
2026-030-DC-DAF	Désignation avocat pour représenter la Commune pour un recours
2026-039-DC-SCP	LOT 12 (équipement de cuisine) marché Travaux 25TRX57 réhabilitation école André Munier
2026-042-DC-SCP	LOT 7 (plâtrerie, peinture, faux-plafonds) marché Travaux 25TRX57 réhabilitation école André Munier
2026-043-DC-SCP	Travaux d'extension et de raccordement de la fibre de la commune pour écoles et bâtiments communaux
2026-044-DC-CSP	Décision révision des tarifs de vente des packs de pièges à moustiques ; annule et remplace la Décision 2025-212 du 25/08/2025
2026-046-DC-CSP	Décision tarification mini-camps Accueils de loisirs
Numéro de la Décision	Objet de la Décision
2026-047-DC-SCP	LOT 9 (sols souples, sols durs, faïence) marché travaux réhabilitation école André Munier
2026-048-DC-SCP	Marché de travaux : conception et réalisation d'une centrale photovoltaïque en toiture de l'école André Munier
2026-049-DC-DAF	Fongibilité des crédits
2026-050-DC-SCP	LOT 11 (plomberie, CVC) marché de travaux réhabilitation de l'école André Munier

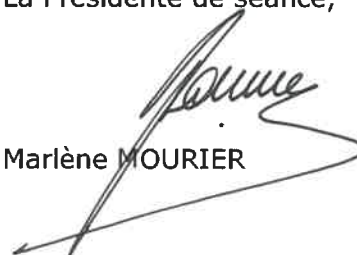
Madame le Maire clôt la séance à 19h29.

Le secrétaire de séance,



William ROUCHOUZE

La Présidente de séance,



Marlène MOURIER